



Délibération du Conseil d'administration

Séance du 27 mars 2025

Présents MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE, Gérald BOUSSICAULT, et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Christine CORBILLON, Corinne PICARD, représentants le conseil municipal.
Mmes Chantal SCHWARTZ, Marie-Chantal GUILLOT, Monique LE BIHAN, et M. Paul ABLINE, représentants les associations.

Absentes excusées ayant donné pouvoir

Mme Martine SCOTTO DI VETTIMO M. Philippe LABORDERIE
Mme Christelle TREHET-COLLET Mme Monique LE BIHAN

Absents excusés

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
Mme Sandra MARCELLOT, responsable du pôle hébergement et prévention du vieillissement,
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôle,
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé.

Projet de budget adressé le 13 mars 2025, article L.5217.10.4 CGCT

Convocation adressée le 21 mars 2025, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 1^{er} avril 2025, article L.2121.25 CGCT

POINT N°9 – PERSONNEL – TABLEAU DETAILLE DES POSTES AU 1^{ER} AVRIL 2025

Madame Edith CHOUTEAU, Vice-Présidente, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29, L 2323-1, R 2313-3,

Vu l'article L.313-1 du code général de la fonction publique,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'administration décide :

- d'approuver la suppression de tous les postes de la collectivité au 31/03/2025,
- d'approuver la création de tous les postes détaillés dans le tableau ci-dessous, au 1^{er} avril 2025,
- d'ouvrir les postes permanents aux agents contractuels lorsque la nature des fonctions ou des besoins de service le justifie. La durée du contrat proposé peut-être de 1 à 3 ans renouvelable dans la limite de 6 ans.

	Catégorie	Nombre de postes	temps ETP	Total ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE		8		8,00
Attaché territorial à temps complet	A	2	1,00	2,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet	C	3	1,00	3,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet	C	1	1,00	1,00
Adjoint administratif à temps complet	C	2	1,00	2,00
FILIERE ANIMATION		1		0,60
Adjoint principal d'animation 2ème classe à 21/35ème	C	1	0,60	0,60
FILIERE TECHNIQUE		7		7,00
Technicien Principal 2ème classe à temps complet	B	1	1,00	1,00
Adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet	C	2	1,00	2,00
Adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet	C	2	1,00	2,00
Adjoint technique à temps complet	C	2	1,00	2,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE		30		25,46
Conseiller supérieur socio-éducatif à temps complet	A	1	1,00	1,00
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle à temps complet	A	1	1,00	1,00
Agent social principal de 1ère classe à temps complet	C	4	1,00	4,00
À 32,5/35ème	C	1	0,93	0,93
- à 27/35ème	C	1	0,57	0,57
Agent social principal de 2ème classe à 32/35ème	C	1	0,91	0,91
à 30/35ème	C	1	0,86	0,86
Agent social à temps complet	C	3	1,00	3,00
- à 32/35ème	C	3	0,91	2,73
- à 30/35ème	C	4	0,86	3,43
- à 28/35ème	C	2	0,80	1,60
- à 27/35ème	C	4	0,77	3,09
- à 25/35ème	C	2	0,71	1,43
- à 20/35ème	C	1	0,57	0,57
à 12/35ème	C	1	0,34	0,34
TOTAL		46		41,06

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le



ID : 049-264901976-20250327-AS_25_03_27_9-DE

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

